

I. La concertation - Généralité

I.1 Définition

La concertation est l'action de s'accorder en vue d'un projet commun entre toutes les personnes concernées, qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou divergents.

La concertation :

- N'aboutit pas nécessairement à une décision, elle vise en premier lieu à la préparer. C'est sur ce point qu'elle se différencie de la *codécision* qui vise à prendre une décision commune ;
- Fait travailler ensemble les personnes concernées en vue d'élaborer collectivement des propositions sur le projet. Elle suppose un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles..., a contrario de la consultation qui consiste uniquement à demander leur avis aux personnes concernées, comme lors de l'enquête publique.

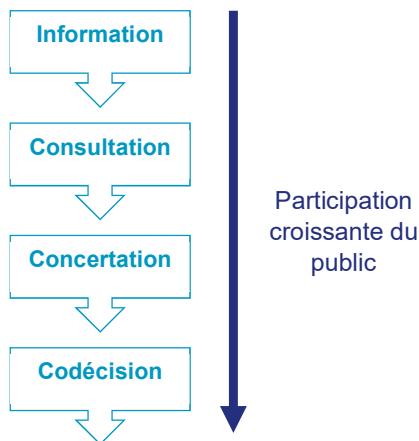


Figure 1 : Illustration des différents processus participatifs du public possibles.

Dans un processus de concertation, la décision finale appartient aux personnes qui en ont la responsabilité, en l'occurrence le porteur de projet. Mais même s'il garde tout son pouvoir de décision, il examine les propositions issues de la concertation lorsqu'il doit faire des choix pour le projet et fait un retour aux participants sur celles qu'il a retenues ou pas et le justifie.

De façon générale, sur les projets de parc éolien, la concertation est une démarche qui vise à préparer certains choix que la société ERG sera amenée à réaliser sur le projet.

I.2 Objectifs de la concertation

Les objectifs attendus de la concertation sont de divers ordres :

① Pour le porteur de projet :

- Faire des choix de projet adaptés au territoire en bénéficiant de la connaissance fine du territoire des personnes directement concernées,
- Anticiper, connaître et lever d'éventuels points de blocage,
- Créer du lien entre les participants au-delà de leur positionnement favorable ou défavorable au projet,
- Rapprocher les habitants du territoire, les élus de la commune, le porteur de projet.

② Pour les habitants du territoire :

- Mieux comprendre les tenants et aboutissants du projet proposé,
- Mieux faciliter l'appropriation du projet par les habitants du territoire,
- Apporter leur expérience, leurs idées et leur connaissance fine du territoire au porteur du projet et à leur communauté,
- Participer collectivement à un projet qui touche à leur lieu de vie,
- Rechercher un apport collectif du projet à leur territoire,
- Emettre un avis, poser des questions et faire des commentaires sur le projet.

Sur les projets éoliens, force est de constater qu'une phase de concertation réussie augmente de manière significative son acceptation par les personnes concernées.

I.3 Principes de concertation

Même si la concertation est un processus très souple qui s'adapte à chaque cas particulier, elle respecte néanmoins quelques principes importants qui concourent tous à sa réussite :

① La concertation a un réel impact sur le projet,

Même s'il ne fait que préparer la décision, le travail des participants a un réel impact sur les grandes options du projet.

② La concertation est ouverte à toute proposition alternative,

La concertation reconnaît et accepte la multiplicité des points de vue et ne cherche pas à les opposer, elle recherche avant tout leur complémentarité. Cela suppose notamment que le porteur de projet est ouvert à considérer toutes les propositions alternatives faites par les participants même si celles-ci ne vont pas dans le sens de ses propres attentes.

③ Les participants trouvent un intérêt à participer,

Les participants sont libres de participer ou pas à la concertation et toute personne qui souhaite y participer est invitée à le faire.

La méthode adoptée pour concerter donne envie au public de participer, lui permet de se forger un avis sur le projet, de l'exprimer, de le débattre collectivement et de le confronter avec celui du porteur de projet.

④ Le processus de concertation est transparent.

Les participants sont informés de :

- La manière dont la concertation va se dérouler et ce qui est attendu de leur participation,
- La façon dont ils ont été entendus et dont leurs apports ont été pris en compte dans le projet et de l'évolution du projet.

La concertation ne peut pas se réduire à des réponses techniques aux questions soulevées par les habitants du territoire. Même si elle se doit d'éviter toute polémique, elle doit prendre en compte toutes les opinions émises, même divergentes, ces dernières pouvant parfois être exprimées avec force et empreintes de beaucoup d'émotions.

1.4 Le cadre légal

Le cadre légal de la concertation ne cesse de se renforcer comme l'illustre la loi de transition énergétique puis, plus récemment, l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et son décret d'application n°2017-626 du 25 avril 2017, qui encouragent fortement la participation du public en amont des projets liés à l'environnement.

Ainsi, une procédure de concertation préalable du public peut être engagée pour les projets soumis à évaluation environnementale qui ne donnent pas lieu à débat public, soit à l'initiative du Maître d'Ouvrage, soit de manière imposée par l'autorité publique dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier, ce qui stoppe alors les délais d'instruction. Le contenu et les modalités de cette concertation préalable sont détaillés dans les articles R.121-19 et suivants du Code de l'Environnement.

D'un point de vue pratique, la concertation s'entend sur une période de 15 jours minimum et à 3 mois maximum, et le porteur de projet doit :

- Mettre à disposition du public un dossier de concertation pendant toute la période de concertation,
- Informer le public au moins 15 jours avant le début de la période de concertation,
- Afficher l'avis de concertation préalable dans les mairies des communes situées dans un périmètre de 6 km autour du projet selon les mêmes modalités que l'enquête publique,
- L'avis de concertation mentionne notamment l'objet de la concertation, qui en est à l'initiative, sa durée et ses modalités ainsi que l'adresse du site internet où est publié le dossier de concertation.
- Dresser un bilan de la concertation dans un délai de 3 mois après la fin de celle-ci.
- Ce bilan comporte une synthèse des observations et des propositions présentées et le cas échéant, une mention des évolutions du projet qui résulte de la concertation.

II. Notre approche

II.1 Résonances CFP

Résonances CFP est un cabinet spécialisé dans la conception et l'animation de concertation sur les projets d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en particulier. Elle accompagne aussi bien les porteurs de projets que les acteurs locaux : élus locaux et habitants du territoire pendant la concertation.

L'expertise de **Résonances CFP** résulte de la complémentarité de ses deux créateurs : Delphine CLAUX, experte dans les énergies renouvelables, et Dominique DRUGE, facilitateur.

La société **Résonances CFP** est indépendante de tout porteur de projet. Elle a pour mission de créer du lien entre les projets et les habitants du territoire. Elle est attentive à ce que l'information qu'elle partage soit claire, impartiale, accessible à tous - exprimée dans des mots simples – et objective.

II.2 Les facilitateurs de la concertation

L'animation de la concertation a été assurée par un binôme de facilitateurs, leur diversité d'expertises et d'expériences constituant une caractéristique et une des richesses du processus de concertation proposé :

① Delphine Claux,

Elle est experte en Energies Renouvelables. Elle connaît bien le domaine de l'éolien en général et ses aspects techniques.

Sa légitimité lui vient de son ancienneté, 15 ans, dans le domaine des énergies renouvelables et des éoliennes en particulier, et du fait qu'elle a fondé et dirige le bureau d'études **ATER Environnement**, spécialisé dans les domaines des énergies renouvelables, du paysage, de l'urbanisme, des questions énergétiques territoriales.

Pendant la concertation, *Delphine Claux* apporte les réponses aux questions techniques des participants.

② Dominique Druge.

Il pratique la facilitation et la médiation depuis 2004. Ses interventions consistent à recréer du lien entre les personnes, ou entre les personnes et leur environnement lorsque celui-ci a été mis à mal. En 2009, il crée le cabinet de **Facilitation, Médiation et Coaching Résurgences FMC**.

Pendant la concertation, *Dominique Druge* facilite les interventions de chacun, s'assure que chaque participant qui le souhaite ait la parole, s'exprime sans crainte, et s'il s'agit d'une question posée, qu'il obtienne la meilleure réponse à sa demande. Et tout ceci, dans le respect de tous les participants.

Les facilitateurs sont les garants de l'impartialité et de l'indépendance du processus de concertation mis en place.

II.3 L'esprit de la médiation

Force est de constater qu'aujourd'hui, les projets éoliens cristallisent beaucoup de passions. Les personnes concernées par ces projets ont des avis tranchés, pour ou contre le projet, le plus souvent sans nuance.

Elles les expriment le plus souvent avec force et émotions, et peuvent alors apparaître comme bloquées – sans en avoir conscience – sur leur position. Elles agissent dans leur comportement, parfois vindicatif, comme si elles étaient convaincues de ne pas avoir d'autres possibilités pour être entendues.

Intervenir dans l'esprit de la médiation, c'est offrir un cadre rassurant et bienveillant dans lequel chaque participant, habitants du territoire comme porteur de projets, peut :

- S'exprimer sans crainte,
- Se sentir entendu,
- Entendre le point de vue de l'autre, différent du sien.

La réponse à une question empreinte d'émotion ne peut pas se réduire à une réponse technique. Si tel est le cas, la personne ne se sent ni entendue, ni comprise et reviendra inlassablement sur le même sujet avec toujours plus d'émotion. C'est le travail du facilitateur d'accueillir ce qui fait difficulté et crée de la souffrance chez la personne et qui est, en fait, la véritable question que la personne, sans en être consciente, exprime au travers de cette émotion trop vive. Une fois la personne apaisée, une fois qu'elle aura obtenu une réponse à sa « question émotionnelle », elle sera alors en capacité d'écouter et de comprendre la « réponse technique » à la question qu'elle a posée, même si cette réponse ne va pas dans le sens qu'elle aurait souhaité. Avant ce travail, elle en était incapable.

Ce type d'approche et de travail aide les participants à se replacer dans leur rôle respectif :

- **Les habitants comme force de proposition pour le projet :**
Qu'ils soient pour ou contre le projet, les habitants possèdent une connaissance intime et fine de leur territoire que le processus de concertation leur permet de partager avec le porteur de projet.
- **Le porteur de projet comme développeur énergétique et économique du territoire :**
Il partage sa vision du projet, vision que le processus de concertation permet d'enrichir des contributions des habitants.
- **Les élus locaux, maire et conseillers municipaux, comme aménageurs du territoire.**
Au cours de la concertation, les élus ont l'occasion de rappeler aux habitants les enjeux liés au territoire, les apports du projet à la commune et à ses habitants.

L'esprit de la médiation vise à renforcer le lien entre habitants du territoire et porteur de projet, ou à le créer à nouveau s'il a été cassé, et tout ceci sans préjuger du positionnement « pour » ou « contre » le projet porté par la majorité des personnes.

II.4 L'atelier de concertation

L'atelier de concertation est un mode de concertation ouvert et convivial, où tous les participants, qu'ils soient habitants du territoire, élus ou techniciens interviennent à égalité.

Les participants travaillent en petits cercles de discussion de 5 à 10 personnes sur des sujets en rapport avec le thème retenu pour l'atelier. Ces cercles de discussion ont pour vocation de faire émerger des pistes et/ou des propositions concrètes qui viendront enrichir la vision du porteur de projet et l'aider ainsi à préparer certaines décisions du projet.

Les participants se retrouvent ensuite tous ensemble en groupe plénier pour la restitution du travail réalisé dans les petits cercles. Chacun réagit et partage son point de vue. Il s'ensuit un véritable travail de co-construction autour de la question posée à l'ensemble des participants en début d'atelier.

L'atelier de concertation offre deux avantages principaux :

① Faciliter la prise de parole de chacun via les petits cercles de discussion,

Ceci repose sur le fait qu'il est plus aisé de s'exprimer dans un groupe restreint que dans un groupe beaucoup plus large.

② Fédérer le groupe autour du projet.

Les habitants s'approprient le projet chacun à leur rythme, ils voient de façon concrète l'apport de ce dernier dans leur quotidien. Ils convergent plus facilement et plus tard, porteront mieux les options retenues pour le projet.

Un atelier de concertation dure 2 heures environ et réunit, pour des questions d'organisation, une cinquantaine de personnes au maximum.

Chaque atelier fait l'objet d'un compte-rendu détaillé, reprenant les interventions des participants et du porteur de projet, les différentes questions abordées, ainsi que le travail accompli dans chaque petit cercle de discussion puis en grand groupe.

Les comptes-rendus sont consultables en mairie. Ils sont aussi envoyés par courrier ou par email aux participants qui laissent leurs coordonnées.

III. La concertation sur le projet de Saint-Vincent-La-Châtre et Fontivillié

III.1 Introduction

Pour le projet de Saint-Vincent-La-Châtre et Fontivillié, la concertation a débuté tôt dans le développement du projet éolien. Elle s'est étalée d'Avril 2018 jusqu'au 21 juin 2019 incluant la phase de concertation préalable (au sens du décret 2017-626 du 25 avril 2017). L'ensemble des actions menées est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Cette concertation a été menée par le porteur de projet – la société ERG. La conception et l'animation de quatre ateliers de concertation a été confié à RESONANCES CFP, répondant ainsi à 2 critères prépondérants :

- ① Faire appel à un *tiers extérieur indépendant*,
- ② Faire le choix d'une approche innovante et participative. Une concertation réussie accueille toutes les opinions divergentes comme autant de visions individuelles à prendre en compte, au même titre que les autres, dans l'élaboration du projet final.

Date	Réalisation	Animateur
28 Avril 2018	Permanence publique à Saint-Vincent-La-Châtre et à Chail	ERG
22 Juillet 2018	Participation à la fête du vent de Celles-sur-Belle	RESONANCES CFP
11 Sept. 2018	Atelier de concertation « <i>Découverte du projet</i> »	RESONANCES CFP
04 Oct. 2018	Atelier de concertation « <i>Connaissance du territoire</i> »	RESONANCES CFP
12 Janv. 2019	Permanence publique – Financement participatif	ERG
21 Avril 2019	Début de la concertation préalable	ERG
25 Avril 2019	Atelier de concertation « <i>Implantation</i> »	RESONANCES CFP
11 Juin 2019	Réunion de présentation des variantes d'implantation	ERG
15 Juin 2019	Présence à la journée de sensibilisation à la transition énergétique	ERG
17 Juin 2019	Atelier de concertation « <i>Mesures d'accompagnement</i> »	RESONANCES CFP
21 juin 2019	Fin de la concertation préalable	ERG

 Phase de concertation
 Phase de concertation préalable au sens du décret 2017-626
 Animation réalisée par le porteur de projet - ERG
 Animation réalisée par RESONANCES CFP

Figure 2 : Actions menées dans le cadre de la concertation

III.2 La première permanence publique

Une permanence publique d'information dans les mairies de Saint-Vincent-La-Châtre et de Chail a été organisée le 28 avril 2018 par le porteur de projet afin de présenter le groupe ERG, l'éolien de manière générale et le projet éolien, avant le lancement des études constituant le dossier de demande d'autorisation d'installer un parc éolien.

La permanence de Saint-Vincent-La-Châtre qui s'est tenue entre 10h00 et 11H30 a accueilli entre 15 à 20 personnes ; celle de Chaille qui s'est tenue dans l'après-midi a accueilli 3 personnes. Le porteur de projet a accueilli toutes les personnes souhaitant avoir de l'information.

La publicité de cet évènement a été faite via différents canaux de communication :

- Distribution d'un flyer dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Saint-Vincent-la-Châtre et Chail ;
- L'envoi de courriers d'invitation dans toutes les mairies dans un périmètre de 6 km autour du projet ;
- La publication du flyer sur le blog de la commune de Chail (<http://chachail.over-blog.com/2018/04/projet-eolien.html>).

Lors de ces permanences, des panneaux d'information sont disposés dans la salle des mairies permettant d'initier les échanges sur les thèmes suivants :

- Présentation de la société EPURON ;
- L'éolien en France et en Aquitaine ;
- Les différentes étapes d'un projet éolien ;
- La présentation du projet de Saint-Vincent-La-Châtre et de Chail ;
- Les études menées dans le cadre du développement du projet ;
- Les aspects techniques – fonctionnement d'une éolienne ;
- Présentation du mât de mesure de vent.

Les échanges se sont réalisés dans une ambiance constructive ; chacun pouvant apporter son point de vue sur le projet.

III.3 Participation à la fête du vent de Celles-sur-Belle

Le groupe ERG, mécène de l'association Pour du Vent, a participé à la fête du vent de Celles-sur-Belle le 22 juillet 2018 via la tenue d'un stand d'information. Lors de cette journée, le porteur de projet a présenté le groupe ERG, l'éolien de manière générale et le projet éolien qu'il initie sur les territoires de Saint-Vincent-La-Châtre et Chail. Une lettre d'information récapitulant l'ensemble de ces informations étaient en libre-service.

III.4 Premier atelier de concertation

Ce premier atelier, organisé par RESONANCES CFP s'est déroulé le mardi 11 septembre 2018, à la salle des fêtes de la commune de Fontivillié – Bourg de Chail. La salle était agréable, claire et avec une belle sonorité. Le thème de cet atelier était :

Quel projet de parc éolien sur notre territoire ?

III.4. 1 : [Information des participants](#)

Les habitants et élus de Saint-Vincent-La-Châtre, de Chail et de Sompt (aujourd'hui Fontivillié) et Maisonnay ont été avertis par flyer dans leur boîte aux lettres quinze jours avant l'atelier. Les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives, à savoir les mairies de Lezay, Chey, Sepvret, Beaussais-Vitré, Saint-Léger-de-la-Martinière, Melle, Saint-Martin-lès-Melle, Pouffonds, Saint-Gérard, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et Saint-Coutant.

Les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles ont également été conviés par un courrier ou par un mail d'invitation.

Pour le premier atelier, une lettre d'information, réalisée par ERG, a été distribuée à la fête du vent à Celles-Sur-Belle, le 22 juillet 2018. Un article a également été publié dans le journal « Courriers de l'Ouest » du samedi 1^{er} septembre 2018.

III.4. 2 : [Objectif de l'atelier](#)

Cette réunion a réuni 7 personnes et elle a duré environ 2 heures. Son objectif est de créer un premier lien de confiance entre les habitants du territoire, le projet, le porteur de projet et les animateurs de la concertation.

L'idée est de faire découvrir aux participants comment le site du futur parc éolien a été retenu, son intérêt pour le territoire et ses habitants, ses aspects innovants... et d'aborder toutes les questions qu'ils se posent sur le projet, sur le type d'énergie retenue et sur les impacts possibles sur leur vie quotidienne. En faisant cela, ils mettent des mots et expriment leurs craintes ou inquiétudes par rapport au projet, ce qui facilite l'appropriation du projet.

III.4. 3 : [Le déroulement](#)

Le déroulement de l'atelier se fait en trois temps :

- ① Présentation de la découverte du site aux participants,
Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est présenté dans quel cadre s'inscrit le projet, qu'est-ce que l'énergie éolienne et comment le site du projet a été découvert. Cette présentation a pour objectif d'impulser une réflexion chez les participants et de lancer les échanges sur le projet.
- ② Recueil des questions,
Les participants sont toujours disposés dans un grand cercle et sont invités à poser l'ensemble des questions sur le projet, sur l'éolien de manière générale. Afin de fluidifier les échanges et le nombre de participants le permettant, les questions ont été posées au fil de la présentation et les réponses faites au fur et à mesure que les questions étaient posées.
- ③ En fin d'atelier, chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aider le groupe à se former autour du projet.

III.5 Deuxième atelier de concertation

Ce deuxième atelier, organisé par RESONANCES CFP s'est déroulé le jeudi 04 octobre 2018, à la salle des fêtes de la commune de Fontivillié – Bourg de Chail. La salle était agréable, claire et avec une belle sonorité. Le thème de cet atelier était :

Comment intégrer votre connaissance du territoire au projet éolien ?

III.5. 1 : [Information des participants](#)

Les habitants et élus de Saint-Vincent-La-Châtre, de Chail et de Sompt (aujourd'hui Fontivillié) et Maisonnay ont été avertis par flyer dans leur boîte aux lettres quinze jours avant l'atelier. Les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives, à savoir les mairies de Lezay, Chey, Sepvret, Beaussais-Vitré, Saint-Léger-de-la-Martinière, Melle, Saint-Martin-lès-Melle, Pouffonds, Saint-Gérard, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et Saint-Coutant.

Les personnes qui ont laissé leur adresse mail à l'atelier précédant ainsi que les personnes rencontrées lors de la fête du vent ont également été conviées par un mail d'invitation.

III.5. 2 : [Objectif de l'atelier](#)

Cette réunion a réuni une quinzaine de personnes et a duré 2h30. L'objectif est d'entendre les participants sur les particularités de leur territoire à prendre en compte dans les études du projet : points sensibles, endroits à préserver, lieux remarquables ... qui pourraient ne pas être inventoriés par les bureaux d'études.

Une présentation des études qui allaient être réalisées dans le cadre du développement du projet éolien, est faite et les participants sont sollicités pour proposer « leurs meilleurs » endroits :

- Pour positionner les sonomètres pour l'étude acoustique,
- Pour situer quelques points de vue qui permettront de réaliser les photomontages,
- Pour partager leur connaissance de la faune et de la flore présentes sur la zone envisagée pour implanter le projet.

En faisant cela, les participants enrichissent le projet de leur connaissance fine du territoire ainsi que de son vécu.

III.5. 3 : [Le déroulement](#)

Le déroulement de l'atelier se fait en cinq temps :

- ① Retour aux participants de l'atelier précédent (bilan de la concertation),
Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est présenté ce qui a été retenu par le développeur pour le projet (voir paragraphe III.2)
- ② Présentation du déroulement de l'atelier,

Une présentation du déroulement de l'atelier est réalisée à travers :

- Une présentation PowerPoint qui rappelle en quelques mots :
 - Ce que le porteur de projet a retenu du précédent atelier de concertation,
 - Le calendrier du projet et les grandes étapes d'un projet de parc éolien,
 - La façon de mener les études acoustiques sur un projet de parc éolien,
 - La manière d'intégrer un parc éolien dans le paysage, et enfin
 - Les études écologiques qui seront réalisées.
- Une présentation du matériel à savoir deux cartes de la zone d'implantation du projet - carte IGN papier au format A3 – la première, directement centrée sur cette zone, pour travailler sur l'acoustique et la seconde, plus large, centrée sur le territoire, pour travailler sur le paysage et l'écologie.

③ Travail en sous-groupes sur les thèmes,

Les participants se répartissent librement en sous-groupe, chaque sous-groupe est animé par un facilitateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion et de répondre aux questions techniques sur le projet ou l'éolien de manière générale. Par sous-groupe, un rapporteur, différent de l'animateur, est proposé afin de restituer le travail du sous-groupe au groupe plénier.

Il est attendu des participants que :

- Pour l'acoustique, ils proposent leurs 3 « meilleurs » emplacements pour faire des mesures acoustiques,
- Pour le paysage, ils proposent leurs 5 « meilleurs » emplacements pour faire des photomontages du projet, et
- Pour l'écologie, ils partagent leur connaissance des animaux et des oiseaux qui peuplent la zone du projet et ses environs ainsi que de leurs habitats,
- D'une manière générale, ils échangent les informations et usages du territoire qu'il leur semble important et utile de porter à la connaissance du porteur de projet.

④ Afin que le travail réalisé dans chaque sous-groupe bénéficie à tous les participants, une restitution est faite des points choisis pour faire des mesures acoustiques et pour réaliser des photomontages, en groupe plénier par chacun des sous-groupes. Un partage des connaissances sur l'écologie et de leur territoire est également réalisé.

⑤ Enfin, chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aider le groupe à se former autour du projet.

III.6 La permanence publique sur le financement participatif

Afin de présenter et répondre aux questions concernant l'opération de financement participatif, une permanence publique a été organisée le samedi 12 janvier 2019, de 9h00 à 13h00. Le porteur du projet, ERG, était accompagné de la société LENDOSPHERE, organisateur de la campagne.

La publicité de l'évènement a été fait via différents canaux de communication :

- Des affiches ont été déposées dans les centres commerciaux de Lezay et Saint-Légers - la-Martinière
- Distribution d'un flyer dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontivillé ;
- L'envoi de courrier d'invitation dans toutes les mairies dans un périmètre de 6 km autour du projet, accompagné d'un flyer à afficher en mairie.

Cette permanence publique a accueilli 4 personnes dans une ambiance qualifiée de calme et de détendu par le porteur de projet. 3 participants ont posé des questions sur le financement participatif et un autre, plutôt opposé au projet, a posé des questions générales sur les grands thèmes de l'éolien.

III.7 La concertation préalable

III.7. 1 : Information du public

Le début de la concertation préalable a débuté par la mise en place, pendant 61 jours consécutifs, d'un cahier de concertation disponible dans toutes les mairies dont le territoire – tout ou partie – est inclus dans le périmètre de 6 km autour du projet. Ce cahier de concertation était également consultable sur le site internet d'ERG à l'adresse suivante :

<https://www.epuron.fr/fr/projects/projet-eolien-de-saint-vincent-la-chatre-et-fontiville>

Des affiches d'avis de concertation, au format A2, sur fond jaune, ont également permis d'informer les habitants. Elles ont été transmises à toutes les mairies dont, tout ou partie de du territoire, est inclus dans le rayon de 6 km autour du projet.

III.7. 2 : L'objectif

L'objectif pour le porteur de projet était d'être à l'écoute des territoires et de répondre aux questions que les habitants se posaient.

III.7. 3 : Le déroulement

3 courriers ont été reçus par le porteur de projet et une réponse a été réalisée :

- Un habitant a rédigé deux courriers : son premier courrier a fait l'objet d'une réponse par le porteur de projet ; le deuxième courrier ne posant pas de question, aucune suite y a été apportée ;
- L'association locale s'opposant au projet informe le porteur de projet ne plus vouloir participer à la concertation. Ce courrier ne posant pas de questions, il est pris acte par ERG de cette situation.

Des échanges de mails ont été réalisés avec 3 personnes du territoire de Saint-Vincent-La-Châtre et de Fontivillé, certain soutenant le projet, d'autre étant opposé.

Les différentes questions abordées lors de ces échanges intègrent les grands thèmes généraux de l'éolien comme :

- La santé ;
- Le paysage : modification du paysage, saturation visuelle ;
- L'immobilier et la crainte de la dévalorisation de son patrimoine ;
- L'intérêt de l'éolien en France, réduit à une opportunité économique ;
- L'absence de communication sur le projet.

Mais également des questions plus centrées sur le projet :

- La proximité du projet, le trouvant trop proche,
- L'emplacement des sonomètres choisi pour l'étude acoustique ;

III.8 Le troisième atelier de concertation

Ce troisième atelier, organisé par RESONANCES CFP s'est déroulé le jeudi 25 avril 2019, à la salle des fêtes de la commune de Fontivillié – Bourg de Chail. La salle était agréable, claire et avec une belle sonorité. Le thème de cet atelier était :

Quelle meilleure implantation pour notre parc éolien ?

III.8.1 : Information des participants

Les habitants et élus de Saint-Vincent-La-Châtre, de Chail et de Sompt (aujourd'hui Fontivillié) et Maisonnay ont été avertis par flyer dans leur boîte aux lettres quinze jours avant l'atelier. Les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives, à savoir les mairies de Lezay, Chey, Sepvret, Beaussais-Vitré, Saint-Léger-de-la-Martinière, Melle, Saint-Martin-lès-Melle, Pouffonds, Saint-Gérard, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et Saint-Coutant.

Les personnes qui ont laissé leur adresse mail aux ateliers précédents ainsi que les personnes rencontrées lors de la fête du vent ont également été conviées par un mail d'invitation.

Cet atelier est également annoncé par la lettre d'information n°2 distribuée dans tous les foyers de Saint-Vincent-La-Châtre, de Fontivillié et de Maisonnay ainsi qu'en libre-service en mairie de Saint-Vincent-la-Châtre et Chail à partir de Décembre 2018.

III.8.2 : Objectif de l'atelier

D'une durée de 2h30, cette réunion a réuni une vingtaine de personnes dont beaucoup d'entre elles n'avaient pas assistées aux ateliers précédents. Ces personnes se sont mobilisées à la suite de l'installation du mât de mesure sur le territoire en Avril 2019.

L'objectif de l'atelier est de partager avec les participants les contraintes du projet et de leur proposer de réfléchir aux variantes d'implantation qui en découlent, puis de les entendre sur les paramètres du territoire les plus importants à prendre en compte pour l'implantation des éoliennes.

En faisant cela, les participants indiquent ce qui est admissible pour eux concernant le projet : emplacement à privilégier ou alors à éviter, dimension de l'installation acceptable (nombre et hauteur des éoliennes)...

III.8.3 : Le déroulement

Le déroulement de l'atelier se fait en trois temps :

- ① Travail d'appropriation du thème de l'atelier, l'implantation des machines, en groupe plénier. Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est :
 - Rappelé ce que le développeur a retenu de l'atelier précédent,
 - Expliqué le fonctionnement de l'atelier.

Dans les faits, après la présentation de l'atelier, les participants dans une grande majorité réagissent et refusent de travailler sur l'implantation du projet car il reste pour eux trop de questions en suspens.

Il est alors proposé de faire deux groupes de travail, l'un sur l'implantation du projet et l'autre pour répondre aux questions des participants qui n'étaient pas présents aux réunions et ateliers précédents. Les participants refusent également cette façon d'organiser l'atelier.

Aussi, le porteur de projets propose de :

- Répondre en groupe plénier aux questions des participants, puis
- Travailler sur les implantations à la suite de ce temps d'échange.

L'ensemble des participants accepte cette proposition et un jeu de questions-réponses se met en place.

Il est rappelé que ce qui était proposé aux participants étaient de :

Travail en sous-groupes sur l'implantation des éoliennes dans la zone retenue.

Les participants devaient se répartir en sous-groupe, chaque sous-groupe étant animé par un facilitateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion sur l'implantation des éoliennes : quels paramètres leur paraissent importants à prendre en compte ? Dans quel ordre ? Comment concilier les points de vue lorsque le sous-groupe exprime des points de vue différents ? Etc.

Sur le projet de Saint-Vincent-La-Châtre et Fontivillié, pour les soutenir dans leur réflexion, les participants disposaient de :

- Une carte papier au format A3 de la zone d'implantation du projet – fond cartographique IGN et collée sur un carton kraft,
- Une fiche de synthèse comprenant des informations sur les éoliennes envisageables (dimensions, puissance, ...).
- Cinq calques, chacun représentant un paramètre pouvant être pris en compte dans l'implantation des machines :
 - × 1 calque des distances aux premières habitations : 500 m, 600 m et 750 m ;
 - × Les zones boisées avec un tampon de 50 m ;
 - × Les différentes servitudes techniques présentes sur la zone d'implantation potentielle du projet ;

- * Les chemins agricoles existants ;
- * Les préconisations du paysagiste.

Ils disposaient également d'épingles de couleur pour symboliser les éoliennes et trois types de cercle en papier calque pour symboliser les distances minimales entre machines et limiter ainsi l'effet de sillage. Les épingles se piquent au centre des cercles qui ne doivent pas se chevaucher. Chaque type d'ellipse correspond à un type de machine différent : les cercles les plus grands symbolisent des éoliennes de plus grande hauteur, soit 200 mètres en bout de pale, les cercles les plus petits correspondent à des machines de moins grande hauteur, soit 160 mètres en bout de pale et le dernier type de cercles symbolisent des machines d'une hauteur de 180m.

L'objectif pour le sous-groupe est de proposer sa « meilleure » implantation du projet, c'est-à-dire, de rendre la carte papier avec des épingles piquées dedans.

Restitution en groupe plénier du scénario retenu par chacun des groupes

Afin que le travail réalisé dans chaque sous-groupe bénéficie à tous les participants, une restitution devait être faite en groupe plénier. Par sous-groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur devait :

- Présenter l'implantation proposée par le groupe et
- Détailler le cheminement suivi par le groupe pour converger vers cette implantation.

Le rapporteur du groupe aurait alors expliqué les éléments – contraintes, connaissance fine du territoire... - qui ont guidé le groupe vers cette implantation. Ceci est souvent d'une grande richesse pour le développeur lorsqu'il choisit l'implantation des machines.

② Recueil et réponses aux questions posées

Les participants qui n'ont pas participé aux premiers ateliers expriment leurs craintes, leurs remarques et posent leurs questions par rapport à l'énergie éolienne et par rapport au projet. Ils abordent, l'une après l'autre, la plupart des grandes thématiques liées à l'éolien.

Après un long moment d'échange, les personnes opposées au projet quittent la salle et aucun travail sur l'implantation n'est fait.

③ Clôture de la réunion

Les participants sont remerciés de leur présence sur cet atelier.

Quelques personnes manifestent spontanément qu'elles regrettent le déroulement de la soirée car elles étaient venues à atelier pour travailler sur l'implantation du parc éolien en projet.

III.9 Présentation des variantes d'implantation

Cette présentation des variantes de l'implantation des machines s'est déroulée le mardi 11 juin 2019, à la salle des fêtes de la commune de Fontivillié – Bourg de Chail. Elle fait une suite à une demande des participants, lors du dernier atelier « *Implantation* », afin de mener une réflexion sur les variantes possibles d'implantation et d'indiquer au porteur de projet leur préférence.

III.9. 1 : Information des participants

Compte-tenu des délais restreints entre le dernier atelier et cette réunion et étant que cette demande provient des participants, le porteur de projet réalise les invitations à partir des adresses mails qui ont été écrites sur les feuilles d'émargement, lors de l'atelier précédent – celui ayant pour thème les implantations.

III.9. 2 : Le déroulement

Trois variantes d'implantation possibles des éoliennes sont proposées et présentées lors de cette réunion. Après avoir présenté leurs caractéristiques, des échanges ont lieu sur chacune d'entre elles.

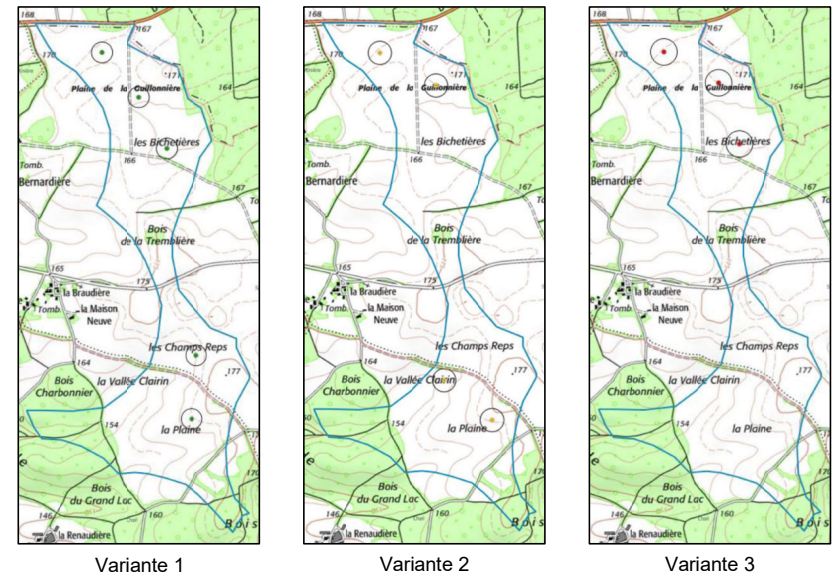


Figure 3 : Illustration des différentes implantations possibles pour les éoliennes présentées par le porteur de projets (source : ERG, 2019)

	Variante 1	Variante 2	Variante 3	
Nombre d'éoliennes	5	4	3	
Hauteur nacelle	106 m	114 m	105 m	
Taille rotor (diamètre)	117 m	131 m	149 m	
Hauteur bout de pale	164,5 m	179,5 m	179,5 m	
Puissance	Unitaire	3,6 MW	3,9 MW	4,5 MW
	Total	18 MW	15,6 MW	13,5 MW
Production annuelle	Electrique	35 915 MWh	37 400 MWh	32 800 MWh
	Personnes alimentées	16 800 pers.	17 500 pers.	15 400 pers.
Retombés fiscales annuelles	SVC	25 100 €	13 400 €	22 800 €
	Fontvillié	6 300 €	13 500 €	0 €
	Mellois en Poitou	100 000 €	85 000 €	71 400 €

Figure 4 : Différence entre chacune des variantes présentées par le porteur de projets (source : ERG, 2019)

III.10 Journée de sensibilisation à la transition énergétique

Cette journée de sensibilisation s'est déroulée le samedi 15 juin 2019, de 15h00 à 17h30, dans une salle de la mairie de Saint-Vincent-la-Châtre. Elle a été organisée à l'initiative du porteur de projet. Elle a accueilli 2 participants.

L'objectif de cette journée était de présenter les différentes sources de production d'énergie renouvelable pouvant être mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique à travers différents supports. Pour cela, était mis à disposition du public :

- Des panneaux d'information présentaient :
 - L'éolien en France et en Nouvelle-Aquitaine ;
 - La présentation du projet de Saint-Vincent-La-Châtre et de Chail ;
 - Les études menées dans le cadre du développement du projet ;
 - Les aspects techniques – fonctionnement d'une éolienne ;
 - Présentation du mât de mesure de vent.
- Des livres et des livrets sur le sujet étaient disponibles. A titre d'exemple :
 - Jean-Philippe VALLA, livre : « *Le biogaz, Manuel pratique de la production à l'utilisation* », édition de Terran, 2016, ISBN 978-2-35981-049-3 ;
 - CNRS, sous la direction de Catherine JEANDEL et Rémy MOSSERI, livre « *Le climat à découvert* » ; CNRS édition, 2011, ISBN 978-2-271-07198-9 ;
 - CNRS, sous la direction de Catherine JEANDEL et Rémy MOSSERI, livre « *L'énergie à découvert* » ; CNRS édition, 2013, ISBN 978-2-271-07678-6.

L'ADIL 79 (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Deux-Sèvres) était présente dans le cadre de sa mission des espaces info énergie pour :

- Répondre aux questions des habitants ;
- Présenter le volet économie d'énergie pour des habitations.

Enfin, le porteur de projet a présenté un diaporama sur le mur permettant d'évoquer :

- Le mât de mesures de vent installé sur le territoire de Saint-Vincent-La-Châtre depuis Avril 2019 ;
- La campagne de financement participatif qui a été réalisée dans le cadre de l'implantation de ce mât de mesure de vent.

III.11 Quatrième atelier de concertation

Ce quatrième atelier, organisé par RESONANCES CFP s'est déroulé le lundi 17 juin 2019, à la salle des fêtes de la commune de Fontvillié – Bourg de Chail. La salle était agréable, claire et avec une belle sonorité. Le thème de cet atelier était :

Comment intégré au mieux un projet éolien sur notre territoire ?

III.11. 1 : Information des participants

Les habitants et élus de Saint-Vincent-La-Châtre, de Chail et de Sompt (aujourd'hui Fontvillié) et Maisonnay ont été avertis par flyer dans leur boîte aux lettres quinze jours avant l'atelier. Les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour de la zone de projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives, à savoir les mairies de Lezay, Chey, Sepvret, Beaussais-Vitré, Saint-Léger-de-la-Martinière, Melle, Saint-Martin-lès-Melle, Pouffonds, Saint-Gérard, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et Saint-Coutant.

Les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles ont également été conviés par un courrier ou par un mail d'invitation.

Cet atelier est également annoncé par la lettre d'information n°2 distribuée dans tous les foyers de Saint-Vincent-La-Châtre, de Fontvillié et de Maisonnay ainsi qu'en libre-service en mairie de Saint-Vincent-la-Châtre et Chail à partir de Décembre 2018.

III.11. 2 : Objectif de l'atelier

Cet atelier a réuni une dizaine de personnes et il a duré 2h00.

L'objectif de ce quatrième atelier est de sensibiliser les participants aux retombées possibles du futur parc éolien pour le territoire. Les participants ont été invités à proposer des pistes pour les mesures d'accompagnement adaptées à leur territoire.

III.11. 3 : Le déroulement

Le quatrième atelier se déroule en trois temps :

- ① Retour aux participants de l'atelier précédent (bilan de la concertation),

Les participants se répartissent spontanément autour de trois tables (sur les quatre disponibles) dans la salle. Après un bref accueil, il est présenté l'implantation retenue par le développeur pour le projet :

- Dans un premier temps, à partir d'une carte de la zone d'implantation du projet avec des points marquant les emplacements retenus pour les machines, il est expliqué ce qui a amené le développeur à faire ce choix d'implantation,
- Dans un second temps, à l'aide de photomontages réalisés à partir de prises de vue faites depuis les bourgs environnant le projet. Chaque photomontage comprend :
 - * La vue panoramique actuelle – 100° – du paysage, i.e., sans le projet,
 - * Une vue panoramique du même paysage avec le parc éolien projeté.

② Travail en groupe plénier sur l'appropriation du thème de l'atelier, les mesures d'accompagnement du projet.

Compte-tenu du faible nombre de personnes, les participants sont invités à tous se regrouper autour d'une table, en grand cercle. Il est :

- Présenté ce que sont les mesures d'accompagnement du projet,
- Expliqué le fonctionnement de l'atelier.

Dans les faits, de nouvelles questions apparaissent – les participants exprimant leurs craintes par rapport au projet. Les grands thèmes de l'éolien sont à nouveau abordés : bruit, santé, perte de la valeur immobilière, réception des ondes (télévision, antenne de Maisonnay), aéronautique.

Au fil des questions, vers la fin de l'atelier, deux mesures d'accompagnement ont émergé.

Il est rappelé que ce qui était proposé aux participants étaient de :

Travail en sous-groupes sur les mesures d'accompagnement du projet

Les participants devaient se répartir en sous-groupe de 5 à 10 personnes, chaque sous-groupe étant animé par un facilitateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet : Qu'est-ce que le projet apporte à la collectivité ? Quelles pistes d'actions retenir ? Dans quel ordre ? Comment concilier les points de vue lorsque le sous-groupe exprime des points de vue différents ? Etc.

Chaque sous-groupe avait pour objectif de proposer six mesures d'accompagnement du projet classées par ordre de priorité décroissante.

Restitution en groupe plénier du scénario retenu par chacun des groupes

Afin que le travail réalisé dans chaque sous-groupe bénéficie à tous les participants, une restitution aurait été faite en groupe plénier. Par sous-groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur aurait :

- Présenter les mesures d'accompagnement proposées par le groupe et
- Détailler ce qui a amené le sous-groupe à proposer ces mesures.

Le rapporteur du groupe aurait alors expliqué les éléments – contraintes, connaissance fine du territoire... - qui ont guidé le groupe vers ces mesures. Ceci est souvent d'une grande richesse pour le développeur pour soutenir des initiatives véritablement adaptées au territoire.

③ Clôture de la réunion

Les participants sont remerciés de leur présence sur cet atelier.

